

MAIRIE 57200 BLIESBRUCK

Tél. : 03 87 02 38 55

Fax : 03 87 02 24 54

Mail : bliesbruck.mairie@wanadoo.fr

Compte-rendu de la séance du 6 avril 2023

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc LUTZ, maire

Membres présents : Mmes Marie-Rose BERTUCCI - Maryse GRCIC - Sidonie HITZ - Laure KREBS - Catherine LANG - Stéphanie LORRAIN
et MM. Jean-Claude FIERLING - Christian LERSY - Sébastien VERLET - Jacques SCHOULLER - Stéphane STERN-BOTZUNG - Olivier WEISSEND

Membres absents : M. Olivier FREYERMUTH, excusé et a donné procuration à M. Olivier WEISSEND
Mme Rachel HENSGEN, excusée

—ooOoo—

I - Approbation des comptes de gestion - exercice 2022

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

considérant les comptes de gestion de l'exercice 2022- budget principal et budget annexe du lotissement du Muehlberg- établis par les comptables M. Emmanuel SALGUERO, Mme Isabelle FLAUDER et M. Marc-Antoine VANDERBEKEN, dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à la comptabilité administrative,

compte-tenu des reports de clôture de l'exercice 2021,

le Conseil Municipal,
à la majorité des membres présents et représentés,
(13 voix pour et 1 abstention - dont 1 procuration)

* approuve et vote les comptes de gestion de l'exercice 2022 tels qu'ils ont été établis par les comptables susvisés.

II - Vote du compte administratif - exercice 2022

Mairie 57500 BLIESBRUCK

Tel : 03 87 02 38 38

Fax : 03 87 02 34 24

Email : bliesbruck.mairie@wanadoo.fr

La présidence revenant pour ce point de l'ordre du jour à Madame BERTUCCI Marie-Rose, adjointe au maire, les ordonnateurs s'étant retirés,

le Conseil Municipal,
à la majorité des membres présents et représentés,
(13 voix pour et 1 abstention - dont 1 procuration)

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par MM.
LUTZ Jean-Luc, maire, et SCHOULLER Jacques, 1^{er} adjoint,

après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. lui donne acte de la présentation fait du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	dépenses ou déficits	recettes ou excédents	dépenses ou déficits	recettes ou excédents	dépenses ou déficits	recettes ou excédents
			budget principal			
résultats reportés	168 085,33				168 085,33	
opérations de l'exercice	363 689,94	382 278,95	535 613,30	784 767,63	899 303,24	1 167 046,58
TOTAUX	149 496,32			249 154,33		99 658,01
			budget annexe du lotissement du Muehlberg			
résultats reportés	49 321,23			11 012,38	49 321,23	11 012,38
opérations de l'exercice	622 395,07	699 321,23	733 472,74	625 031,32	1 355 867,81	1 324 352,55
		27 604,93	97 429,04		69 824,11	

2. constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour la comptabilité annexe du Lotissement du Muehlberg, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

III - Affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2022

Après avoir approuvé le compte administratif du budget principal de l'exercice 2022,

le Conseil Municipal,
à l'unanimité des membres présents et représentés,

- constate que ce compte fait apparaître un excédent cumulé de la section de fonctionnement de 249 154,33 €
- constate que la section d'investissement enregistre un déficit cumulé d'exécution de 149 496,32 €
- décide d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement cumulé en investissement.

IV - Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023

Le Conseil Municipal,
à l'unanimité des membres présents et représentés

- approuve le maintien pour 2023 des taux des taxes foncières et de la taxe d'habitation (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale), à savoir

	Bases 2023	Taux	produits attendus
Foncier bâti	777 700	30,92 %	240 465
Foncier non bâti	34 660	54,82%	18 968
Taxe d'habitation	38 151	15,46 %	5 898

V - Approbation des budgets primitifs de l'exercice 2023

Sur proposition de Monsieur le Maire,

le budget primitif principal s'équilibrant à la somme de 689 187 € en section de fonctionnement et à 713 532 € en section d'investissement,

le budget annexe du Lotissement du Muehlberg s'équilibrant à la somme de 728 025,27 € en section de fonctionnement et à 626 678,27 € en section d'investissement,

ces budgets étant soumis à approbation chapitre par chapitre en sections de fonctionnement ainsi qu'en sections d'investissement,

le Conseil Municipal

adopte

à la majorité des membres présents et représentés,
(13 voix pour et 1 abstention - dont 1 procuration)

le budget primitif principal, ainsi que le budget primitif annexe du Lotissement du Muehlberg, de l'exercice 2023, tels qu'ils ont été proposés.

VI - Aménagement du carrefour rue de Millery - rue du Château dans le cadre de la réfection de la partie haute de la rue du Château

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Considérant que la rue du Château communique avec la rue de Millery (RD82B) et que, de ce fait, il y a lieu de réaliser un aménagement de sécurité de ce carrefour,

le Conseil Municipal,

à l'unanimité des membres présents et représentés,

- demande l'assistance à ce projet de Moselle Agence Technique (MATEC)
- sollicite une subvention au titre de l'Aide Mosellane aux Investissements Spécifiques à la Sécurité des Usagers de la Route (AMISSUR).

VII - Embauche de jeunes durant l'été 2023

Le Conseil Municipal,
à l'unanimité des membres présents,

- décide de reconduire l'opération d'embauche, à temps partiel et pour une durée déterminée, de jeunes gens et jeunes filles durant les 2 mois d'été, ce pour divers travaux d'entretien,
les conditions requises étant :
 - avoir 16 ans au moment de l'embauche
 - être inscrit la 1^{ère} fois
- fixe la dépense des traitements et charges afférentes à un montant environ de 4 500,- €.

VIII - Classe de Mer des scolaires des classes élémentaires : attribution d'une subvention

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal,
à l'unanimité des membres présents,

- d'allouer une subvention de 1 750,- € (50 € par enfant) pour un séjour en classe de mer des enfants de l'école élémentaire.

IX - Dégrèvements sur la taxe foncière 2022

Le Conseil Municipal,
à l'unanimité des membres présents et représentés,

- approuve l'encaissement de 2 chèques émis par la Direction des Finances Publiques en règlement de dégrèvements sur la taxe foncière 2022, soit 13 € et 784 €.

X - Divers et communications

- Echange de terrains entre les consorts PIERRON et la Commune :
Monsieur le Maire a été contacté par Monsieur CONRAD (héritier PIERRON) pour un échange de terrain sans soulte au lieudit Hermeskaappel. Cet échange consisterait à ce que les consorts PIERRON cèdent la partie haute de la friche artisanale appartenant aux consorts PIERRON pour une superficie d'environ 50 ares et qu'en contrepartie la Commune cède la parcelle usoir située à l'avant des parcelles, propriété des consorts PIERRON, entre SCHNEIDER Roland et PITTET Pascal, d'une superficie d'environ 5 ares.
- Dans le cadre des travaux de rénovation de l'éclairage public, le marché a été confié à l'entreprise TPLEC implantée à Loupershouse.